

02

Aisne

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement



**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

**PHOTO DE PREMIÈRE DE COUVERTURE** : Mardinale " Sacrée reconversion! De nouveaux usages pour nos églises ",  
le 14 juin 2022 à l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache

# EDITORIAL



L'été 2022 se place au deuxième rang des étés les plus chauds en France depuis le début du XXème siècle. Le dérèglement climatique s'observe chaque année avec plus d'ampleur et fait prendre la mesure de l'urgence à agir.

À travers son action de sensibilisation et de conseil, le CAUE de l'Aisne accompagne les territoires axonais dans la définition de leur projet, et les aide à se doter des ambitions nécessaires pour participer, à leur échelle, à la transition écologique et climatique : renaturation des zones urbaines, déminéralisation des espaces publics, développement des mobilités douces, gestion alternative des eaux pluviales...

Hiver 2022, le risque de précarité énergétique pèse sur les collectivités et les habitants. Le CAUE a par ailleurs été fortement sollicité par les collectivités pour des projets de réhabilitation thermique de bâtiment et de développement des énergies renouvelables.

Inversement, les demandes de conseil en architecture émanant des particuliers marquent un ralentissement. Les tensions internationales, la flambée des prix et la rareté des matériaux, la hausse des taux d'intérêt... ont freiné la dynamique post-covid et les porteurs de projets de construction.

En 2022, trois décrets viennent préciser un objectif important de la Loi Climat et résilience : le "Zéro artificialisation nette". La question de la sobriété foncière se retrouve au cœur des préoccupations des élus ruraux. Le CAUE est mobilisé pour accompagner les territoires dans leur stratégie foncière, le recyclage des friches, le réemploi de bâtiment et les projets de renouvellement urbain. Ces enjeux font écho notamment aux réflexions engagées dans le cadre du programme "Petites villes de demain", pour lequel le CAUE est fortement impliqué. 12 nouvelles communes PVD ont sollicité l'accompagnement du CAUE en 2022. Deux embauches et un apprentissage complètent cette année l'équipe pour faire face à ces nouvelles demandes.

Enfin, 2022 a connu une augmentation sans précédent du nombre d'adhérents au CAUE de l'Aisne, passant de 304 adhérents en 2021 à 394 en 2022. Cette explosion est en partie dûe à l'adhésion d'EPCI, qui ont fait le choix d'adhérer également pour leurs communes membres, afin qu'elles puissent bénéficier d'un outil gratuit et indépendant, pour l'accompagnement de leurs projets d'urbanisme, d'architecture et d'amélioration du cadre de vie.

**Nicolas RÉBÉROT**

Président du CAUE de l'Aisne  
Président de l'URCAUE des Hauts-de-France



# SOMMAIRE

CAUE de l'Aisne | Rapport d'activités 2022

- 6 **Une association pour tous**
- 7 **Les chiffres clés pour 2022**
- 8 **L'équipe**
- 10 **Le Conseil d'Administration**
- 11 **Adhérer au CAUE**
- 12 **Les adhérents du CAUE**
  
- 17 **Le conseil aux particuliers**
  
- 21 **Le conseil aux collectivités**
- 22 Le conseil aux maîtres d'ouvrage publics
- 24 Les conseils en amont des projets communaux
- 26 L'accompagnement des intercommunalités
- 27 Les missions d'aide à la décision
- 28 Guichet unique ANCT/CLCT
- 29 Opération façades
- 30 Petites Villes de Demain
  
- 33 **Le conseil aux professionnels**
- 34 Le conseils au Réseau de Transport d'Électricité
- 35 Le conseil aux commerçants
  
- 37 **Les partenaires du CAUE**
- 38 Le réseau des CAUE
- 39 Le CAUE associé aux services de l'état
- 40 Le CAUE associé aux acteurs du territoire
- 43 Le Label Villes et Villages Fleuris
  
- 45 **La sensibilisation au cadre de vie**
- 46 La sensibilisation du grand public
- 50 La sensibilisation des scolaires
- 54 La sensibilisation des élus et des professionnels
  
- 57 **La formation**
- 58 Les formation données
- 59 Les formations suivies
  
- 61 **L'information et la communication**
- 62 Les expositions
- 63 Les supports de communication
  
- 64 **Les travaux dans les locaux du CAUE**
  
- 66 **SIGLES & ACRONYMES**

# UNE ASSOCIATION POUR TOUS

## L'association

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association " loi 1901 " mise en place à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le CAUE se tient sous la tutelle du Ministère de la Culture et est présidé par un élu local.

## Les missions

**Depuis 1980, le CAUE de l'Aisne met en oeuvre de nombreuses actions dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.**

Le CAUE de l'Aisne est composé d'une équipe pluridisciplinaire : architectes, urbanistes, paysagistes, avec l'appui d'une chargée de communication et d'une responsable administrative pour répondre à ses missions.

- > **CONSEILLER** les élus et les particuliers dans la préparation de leurs projets de construction, d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie,
- > **FORMER** les acteurs et les professionnels de l'aménagement afin de les guider dans leurs pratiques et d'encourager les démarches qualitatives,
- > **INFORMER** sur les innovations dans l'aménagement et la construction, sur la démarche de projet et l'évaluation des cadres législatifs,
- > **SENSIBILISER** le tout public et les plus jeunes à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement en organisant des rencontres, débats, expositions, visites...

**Le CAUE joue un rôle de conseils indépendants, situé en dehors du secteur marchand. Il s'attache à développer l'esprit de participation du public et à rassembler tous les partenaires autour de la qualité du cadre de vie et du développement durable.**

### **Le financement du CAUE est assuré par :**

- > une partie de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (dont le taux est voté par le Conseil départemental),
- > les cotisations des adhérents (collectivités, associations, particuliers),
- > les contributions complémentaires de ses adhérents.

# LES CHIFFRES CLÉS pour 2022

**394** adhérents

engagés auprès de notre association et qui soutiennent nos actions sur les territoires axonais

**1 756** jeunes

sensibilisés à l'architecture, l'urbanisme, au paysage et à l'environnement

**47** collectivités

et EPCI conseillés et accompagnés dans leurs projets et démarches

02

Aisne

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**200** particuliers

bénéficiaires des conseils de nos architectes et de nos paysagistes

**13** stagiaires

ont pu suivre une formation organisée par le CAUE de l'Aisne

**797** participants

sensibilisés lors de sorties, visites, ciné-débat, conférences, visioconférences, concours photo, expositions

**676** vues

des replay sur la chaîne YouTube du CAUE de l'Aisne

# L'ÉQUIPE 2022



**Nicolas REBEROT**  
président



**Bruno STOOP**  
directeur



**Philippe AVICE**  
architecte - urbaniste



**Virginie DUPONT**  
chargée de communication



**Muse JONQUIÈRES**  
paysagiste



**Robin SARA**  
urbaniste

**RENFORT PONCTUEL DE L'ÉQUIPE :** Juliette FRICOTEAUX, paysagiste

**LES STAGIAIRES EN 2022 - Parcours supérieur :**

Léonor DE ALMEIDA, étudiante en M1 Paysage

Adrien FRANÇOIS, étudiant en 4<sup>ème</sup> année cycle DE Paysage

Célia GUERREIRO, étudiante M1 Urbanisme et aménagement



**Amélie LEDUC**  
responsable administrative



**Frédérique ALAIN**  
responsable des actions de formation  
et sensibilisation



**Martin HENNEBICQUE**  
paysagiste



**Raphaël HENON**  
architecte



**Magali SEIWERT**  
apprentie paysagiste  
*arrivée en septembre 2022*



**Bruno SQUEVIN**  
architecte

## LES STAGES DE DÉCOUVERTE EN 2022 :

**Elsa COLIN**, 3<sup>ème</sup> Collège La Providence à Laon

**Cassandra JOLY**, 3<sup>ème</sup> Collège Saint Paul à Soissons

**Lucie PARCHEMINIER**, 3<sup>ème</sup> Collège Jean Mermoz à Laon

**Maélou RÉMY**, 3<sup>ème</sup> Collège Lamartine à Soissons

**Sofia VILAIRE**, 2<sup>nd</sup> Lycée La Providence à Laon

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Les représentants de l'État

**M. PRADOUX**, Chef de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

**M. ROYER**, Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne

**M. SEBILLE**, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aisne

## Les représentants des collectivités locales

**M. MOUGENOT** (suppléante Mme LEBEAU)

**M. LAZARO** (suppléant M. DUVERDIER)

**Mme FUSELIER** (suppléante Mme BERTRAND) // **VICE-PRÉSIDENTE**

**M. REBEROT** (suppléant M. EUGENE) // **PRÉSIDENT**

**M. TORDEUX** (suppléante Mme BLERIOD)

**Mme VARLET** (suppléante Mme FOURNIÉ TURQUIN)

## Les représentants des professions

**M. CATRAIN**, Artisan dans l'Aisne, élu à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France

**M. FERTÉ**, Président de l'association régionale de la Fondation du Patrimoine

**M. CHAMPAIN**, Architecte

**Mme MENSUELLE**, Architecte

## Les personnes qualifiées

**M. FAUCHEUX**, Président de la CAPEB

**Mme TANIÈRE**, Directrice de la SEDA

## Les membres actifs

**M. MANGOT**, architecte

**M. CANIVE**, Directeur de l'ADREE

**M. DEHU**, architecte // **TRÉSORIER**

**Mme GANIVET**, Chambre de Commerce et d'Industrie

**M. RICHARD**, Directeur du CPIE // **SECRÉTAIRE**

**Mme LETOT-DURANDE**, Adjointe Coeur de ville / Mairie de Laon

## La représentante du personnel

**Mme LEDUC**

# ADHÉRER AU CAUE

Nos adhérents nous apportent chaque année leur soutien et participent activement à la vie de l'association. Grâce à eux, le CAUE constitue un lieu de convergence et de proximité, engagé en faveur du cadre de vie, du partage et du vivre ensemble.

Un grand MERCI à tous nos adhérents !

## Pourquoi adhérer au CAUE?

Adhérer au CAUE, c'est avant tout soutenir son action sur les territoires, au service de tous, pour l'amélioration du cadre de vie

Pour les porteurs de projets, les professionnels et les particuliers, c'est aussi :

- > **prendre part aux décisions et orientations** de la vie de l'association en s'exprimant lors des Assemblées Générales,
- > **des conseils et l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire** en amont des projets de construction, d'aménagement urbain ou paysager,
- > des possibilités de **formation adaptée**,
- > **des invitations aux conférences et animations** organisées par le CAUE et ses partenaires,
- > l'emprunt gratuit **d'expositions thématiques** réalisées par le CAUE.

BULLETTIN D'ADHÉSION disponible sur le site Internet du CAUE : [www.caue02.com](http://www.caue02.com)

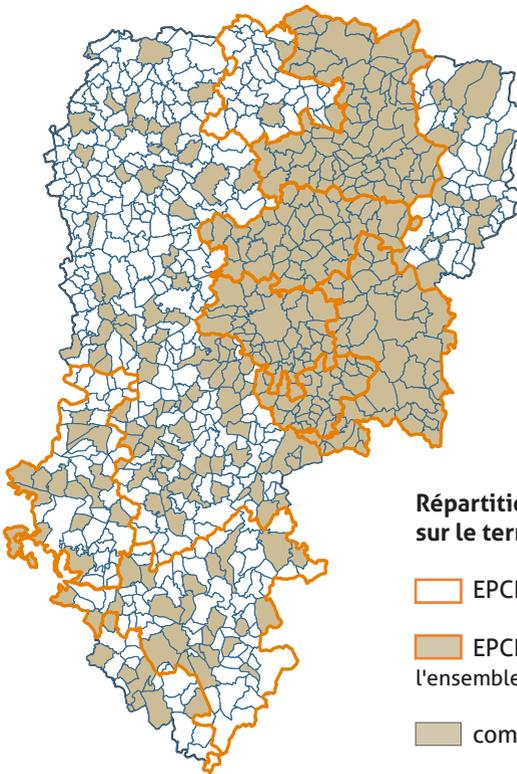
# LES ADHÉRENTS DU CAUE

## 360 Communes

**A** Agnicourt-et-Séchelles, Aguilcourt, Aizelles, Aizy-Jouy, Ambleny, Ambrief, Amifontaine, Andelain, Anizy-le-Grand, Annois, Archon, Arrancy, Assis-sur-Serre, Athies-sous-Laon, Aubigny-en-Laonnois, Aulnois-sous-Laon, Autremencourt, Autreppe **B** Bancigny, Barenton Bugny, Barenton Cel, Barenton-sur-Serre, Barisis-au-Bois, Barz-en-Thiérache, Bazoches-sur-Vesles, Beaufort, Beauvoisin, Beaurieux, Bentaucourt-Epourdon, Bergues-sur-Sambre, Berlancourt, Berriex, Berry-au-Bac, Bertricourt, Besny-et-Loisy, Bezu-Saint-Germain, Bichancourt, Bièvres, Billy-sur-Aisne, Blanzly-les-Fismes, Blesmes, Bois-lès-Pargny, Boncourt, Bosmont-sur-Serre, Bouconville-Vauclair, Boué, Bouffignereux, Bourg-et-Comin, Bouteille (La), Braine, Brasles, Braye-en-Laonnois, Braye-en-Thiérache, Brechy, Brissy-Hamégicourt, Bruyères-et-Montbérault, Bucilly, Bucy-le-Long, Bucy-les-Cerny, Bucy-lès-Pierrepont, Buire, Buironfosse, Burelles, Buzancy, **C** Camelin, Capelle (La), Cerny-en-Laonnois, Cerny-les-Bucy, Cessières-Suzy, Chacrise, Chaillevois, Chalandry, Chambry, Chamouille, Champs, Charly-sur-Marne, Chateau-Thierry, Châtillon-lès-sons, Chaudardes, Chauny, Chavignon, Chérêt, Chermizy-Ailles, Chery-les-Pouilly, Chevennes, Chevreigny, Chierry, Chivres-en-Laonnois, Chivy-les-Etouvelles, Cilly, Clacy-et-Thierret, Clairfontaine, Clermont-les-Fermes, Colligis Crandelain, Colonfay, Commenchon, Concevreux, Condé-en-Brie, Condé-sur-Suippe, Corbeny, Coucy-le-Château-Auffrique, Coucy-lès-Eppes, Coulonges-Cohan, Courtemont Varennes, Courtizy-et-Fussigny, Couvrelles, Couvron-et-Aumencourt, Coyolles, Craonne, Craonnelle, Crecy-au-Mont, Crécy-sur-Serre, Crepy-en-laonnois, Crezancy, Crouy, Cuffies, Cuirieux, Cuiry-lès-Chaudardes, Cuissey-et-Geny, Cuisy-en-Almont, **D** Dagny Lambercy, Dampleux, Dercy, Dizy-le-Gros, Dorengt **E** Ébouleau, Englaucourt, Épaux-Bézu, Eppes, Erlon, Erloy, Esquéhéries, Essômes-sur-Marne, Étaves-et-Bocquiaux, Etouvelles, Étréaupont, Etreillers, Etreux, Evergnicourt **F** Fayet, Fère(La), Fère-En-Tardenois, Ferté-Milon (La), Femsy-le-Sart, Festieux, Flamengrie (La), Fontenelle, Franqueville, Froidestrées, Froimont-Cohartille, Fontaine-lès-Vervins **G** Gandelu, Gercy, Gergny, Gizey, Gland, Glennes, Goudelancourt-lès-Berriex, Goudelancourt-lès-Pierrepont, Grand-Rozoy, Gronard, Guise, Guyencourt **H** Harcigny, Harly, Hary, Hartennes-et-Taux, Hautevesnes, Haution, Hérie-la-Viéville (Le), Hirson, Homblières, Houry, Housset **I** Itancourt, **J** Jumigny, Juvincourt-et-Damary **L** Laffaux, Laigny, Landifay-et-Bertaignemont, Landouzy-la-cour, Landouzy-la-Ville, Laniscourt, Laon, Lappion, Latilly, Laval-en-Laonnois, Le Câtelet, Lehacourt, Lemé, Lempire, Lerzy, Leschelles, Leury, Liesse-notre-Dame, Lizy, Longueval Barbonval, Lor, Louatre, Lugny, Luzoir **M** Mâchecourt, Maizy, Malmaison (La), Marchais, Marfontaine, Margival, Marle, Marly Gomont, Maurigny-en-Haye, Mercin-et-Vaux, Merlieux-et-Fouquerolles, Merval, Mesbrecourt-Richecourt, Meurival, Missy-lès-Pierrepont, Molinchart, Monceau-le-Neuf-et-Faucourzy, Monceau-le-Waast, Mons-en-laonnois, Montaigu, Montchâlons, Montigny-Courpierre, Mont-notre-Dame, Mont-Saint-Martin, Mont-Saint-Père, Monbavin, Montaigu, Montcornet, Montfaucon, Montgobert, Montigny-le-Franc, Montigny-sous-Marle, Montreuil-aux-Lions, Morcourt, Morgny-en-Thiérache, Muret-et-Crouettes, Moulins, Moussy-Verneuil, Muscourt **N** Nampcelles-la-Cour, Neufchâtel-sur-Aisne, Neuville-Bosmont (La), Neuville-Housset (La), Neuville-lès-Dorengt (La), Neuve-Maison, Neuville-sur-Ailette, Nizy-le-comte, Nogent-l'Artaud, Nogentel, Nouvion-en-Thiérache (Le), Nouvion-et-Catillon, Nouvion-le-Comte, Nouvion-le-Vineux, Noyant-et-Aconin, **O** Oeuilly, Ognés, Omissy, Orainville, Orgeval, Oulches-la-Vallée-Foulon, **P** Paissy, Pancy-Courtecon, Pancy-et-Tigny, Papleux, Parfondeval, Parfondru, Pargny, Pargny-Filain, Pargny-lès-Bois, Pavant, Pierremande, Pierrepont, Pignicourt, Pinon, Plomion, Ployart-et-Vaurseine, Pommiers, Pontavert, Pontruet, Pouilly-sur-Serre, Presles-et-Boves, Presles-et-thierry, Priscies, Prouvais, Provilleux-et-Plesnoy, Puisseux-en-Retz, Puisseux-et-Clantieu **R** Regny, Remies, Resson-le-Long, Rethueil, Ribemont, Rocquigny, Rogny, Rousy, Rougeries, Rozoy-sur-Serre, **S** Saint-Algis, Saint-Aubin, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Saint-Gobert, Saint-Michel, Saint-Paul-aux-Bois, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Pierre-lès-Franqueville, Saint-Pierremont, Saint-Richaumont, Saint-Thomas, Sainte-Preuve, Sainte-Croix, Samoussy, Saulchery, Selens, Selve (La), Septmonts, Septvallons (Les), Septvaux, Serches, Serval, Sissonne, Soissons, Sons-et-Ronchères, Sommeron, Sorbais, Sourd (Le) **T** Tannieres, Tavaux-et-Pontséricourt, Thenailles, Thiernu, Toulis-et-Attencourt, Trelou-sur-Marne, Trucy, **U** Urcel, Urvillers, **V** Vailly-sur-Aisne, Vallée-au-blé (La), Variscourt, Vassogne, Vaucelles-et-Beffecourt, Vaudesson, Vauxbuin, Vendresse-Beaulne, Vermand, Vermeuil-sur-Serre, Vervins, Vesles-et-Caumont, Veully-la-Poterie, Vezilly, Ville-aux-bois-lès-Pontavert (La), Villeneuve-sur-Aisne, Villeneuve-sur-Fère, Villers-Saint-Christophe, Villiers-Saint-Denis, Vivaise, Vivieres, Voharies, Vorges, Voulpaix, Wiège-Faty

## 8 structures intercommunales

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon  
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry  
Communauté de Communes Champagne Picarde  
Communauté de Communes du Chemin des Dames  
Communauté de Communes du Pays de la Serre  
Communauté de Communes Retz-en-Valois  
Communauté de Communes Thiérache du Centre  
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise



# LES ADHÉRENTS DU CAUE

## 19 associations et personnes morales

Association Bourguignon Animations  
Association des Amis du Bois des Buttes  
Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement (ADREE)  
Association Vallée du Dolloir  
Agence Départementale d'Ingénierie pour les Communes de l'Aisne (ADICA)  
Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Sud de l'Aisne  
Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de l'Aisne  
Centre de Formation d'Apprentis (CFA) du bâtiment de Laon  
Chemin du Nord-Pas-de-Calais Picardie  
Chambre d'Agriculture de l'Aisne  
Ciné Jeune de l'Aisne  
Correspondance Côte 108  
Établissement Public Foncier Local de l'Oise  
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France  
Fondation du Patrimoine de Picardie  
Office Public de l'Habitat de l'Aisne  
Roulottes de l'Omignon (Les)  
Société Immobilière de l'Avenue de la République Picardie  
Solidaires pour l'Habitat (SoliHa) de l'Aisne

## 7 particuliers

Paulin BERNARD ; Dominique BERSY ; Mathilde BIGNON ; Jean-Pierre CAMBIEN ; Gaëlle CHAMPION-TIREL ; Gérard FAIVRE ; Bernard SAFIN





# LE CONSEIL aux particuliers



# Le conseil en architecture et en paysage

De janvier à décembre 2022, nos architectes et paysagistes ont conseillé près de 200 particuliers en amont de leurs projets de construction, d'extension, de restauration ou de plantation. Environ 1/3 des projets conseillés se trouvaient en périmètre de Monuments Historiques.

La loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture ne rend pas obligatoire le recours à l'architecte pour les constructions de particuliers d'une surface de plancher inférieure à 150 m<sup>2</sup>. Pour ces constructions, la loi donne au CAUE la mission de conseil auprès des particuliers porteurs de projet.

## CONSEILS EN AMONT

Ces conseils consistent à accompagner les futurs pétitionnaires dans leurs démarches de projets architecturaux et/ou paysagers.

### POUR QUI ? POURQUOI ?

Les personnes sollicitant le rendez-vous peuvent avoir plusieurs interrogations concernant :

- > la forme architecturale, les matériaux, les couleurs...
- > les règles de plantation, le choix des essences pour une haie...
- > les règles d'urbanisme à respecter...

Ils peuvent également être envoyés par l'instructeur ou les services de l'architecture et du patrimoine.

## COMMENT ÇA SE PASSE ?

La rencontre se fait sur rendez-vous à Laon dans les locaux du CAUE ou en permanences à Château-Thierry et à Villers-Cotterêts. Il est gratuit et dure en moyenne 1h.

Le pétitionnaire apporte un maximum de documents rendant compte du projet et de son environnement (photos, plans, croquis, règlements d'urbanisme).



## ET APRÈS ?

Le paysagiste ou l'architecte conseiller du CAUE remet au pétitionnaire une fiche mentionnant les recommandations formulées lors de l'entretien.

Lorsqu'il s'agit d'un conseil en amont d'une demande d'autorisation d'urbanisme, cette fiche est également envoyée au Pôle Droit des Sols concerné, afin de faciliter l'instruction du dossier.



## LES PERMANENCES DÉLOCALISÉES

Les Intercommunalités adhérentes au CAUE peuvent mettre en place des permanences sur leur territoire, pour plus de proximité et pour faciliter les échanges avec les instructeurs.

Deux EPCI sont concernés en 2022 :

- > Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry,
- > Communauté de communes de Retz-en-Valois.

Une fois par mois, l'architecte du CAUE se rend à **Château-Thierry** (Communauté d'Agglomération) et à **Villers-Cotterêts** (Pôle Aménagement du territoire).

## L'ASSISTANCE À L'INSTRUCTION

Les services instructeurs (Pôles Droit des Sols de la DDT, des intercommunalités et des villes) peuvent consulter le CAUE sur des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme où apparaissent des problèmes risquant d'entraîner un refus (mauvaise prise en compte de l'environnement bâti, aspect extérieur portant atteinte au paysage, implantation en opposition avec une gestion économe des sols, extensions en rupture avec le bâti existant...).

L'architecte du CAUE formule alors un avis, qui permettra aux instructeurs de motiver leurs décisions sur ces dossiers. Pour des cas plus complexes, le CAUE proposera au pétitionnaire de prendre rendez-vous avec l'Architecte conseiller.

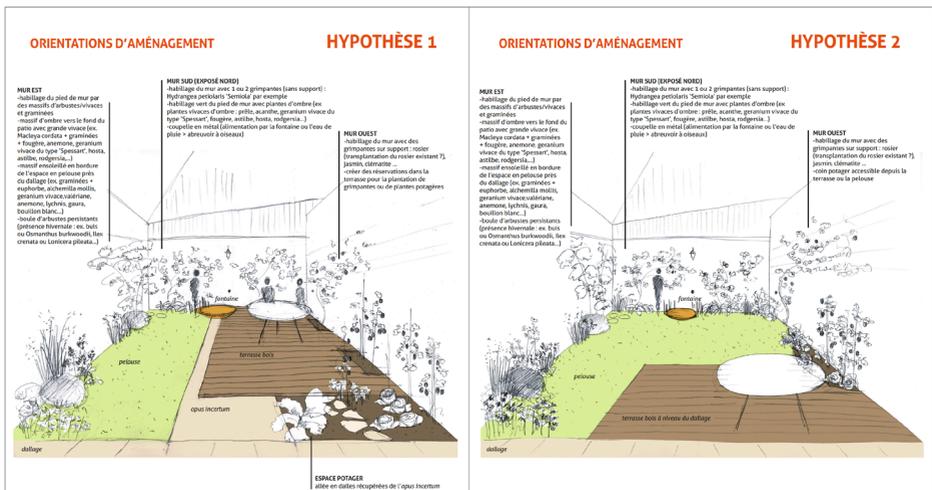


Schéma de principe lors d'un conseil en paysage



# LE CONSEIL aux collectivités



# Le conseil aux maîtres d'ouvrage publics

Les maîtres d'ouvrage publics, qu'ils soient maires d'une petite commune ou d'une ville, ou bien élus d'une structure intercommunale, peuvent solliciter l'accompagnement du CAUE tout au long de leurs démarches de projets d'aménagement ou de constructions.

## LE CONSEIL PONCTUEL

En amont de son projet, le maître d'ouvrage peut solliciter la visite d'un architecte, un paysagiste ou un urbaniste pour l'accompagner dans la définition de ses besoins et l'aider à initier la démarche de projet.

## L'ACCOMPAGNEMENT

Suivant l'ampleur du projet, une mission d'accompagnement plus large, définie par une convention, peut être proposée. Elle permet alors d'éclairer les élus sur les possibilités d'aménagement, dans une vision globale et à long terme, de manière à préparer l'intervention des maîtres d'œuvre pour la programmation et la réalisation du projet.

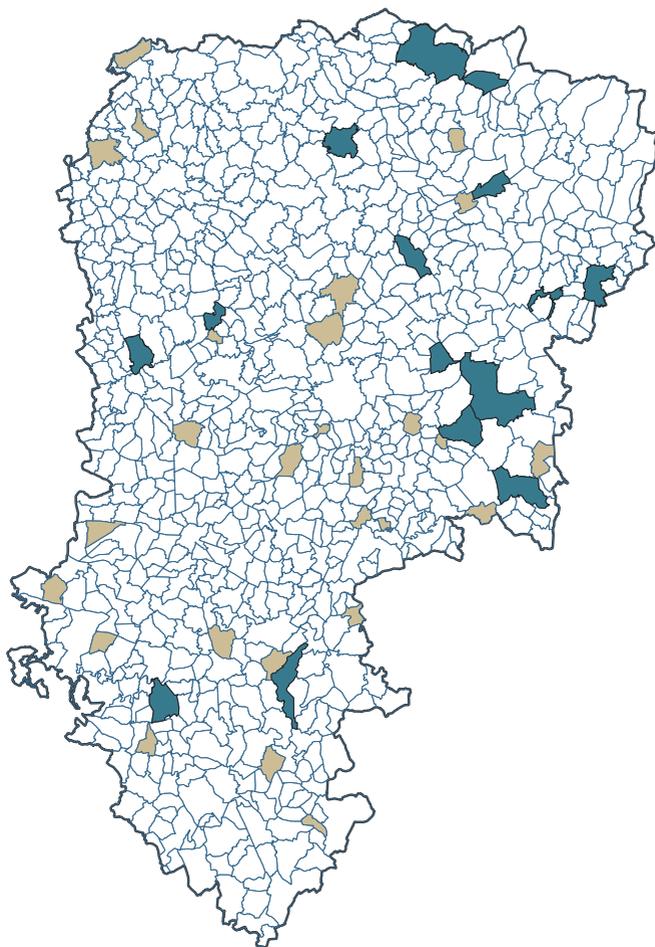
## L'AIDE À LA CONSULTATION

Pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, le maître d'ouvrage peut solliciter le CAUE. Celui-ci pourra alors le conseiller sur la procédure, l'aider à rédiger le cahier des charges pour la consultation, participer au comité technique de préselection ainsi qu'au jury de sélection.

Ensuite, le CAUE pourra être associé tout au long de la phase projet, en étant présent aux comités de pilotage et de suivi.



# Le conseil aux maîtres d'ouvrage publics



**Le CAUE a conseillé 40 communes en 2022**

 Communes conseillées

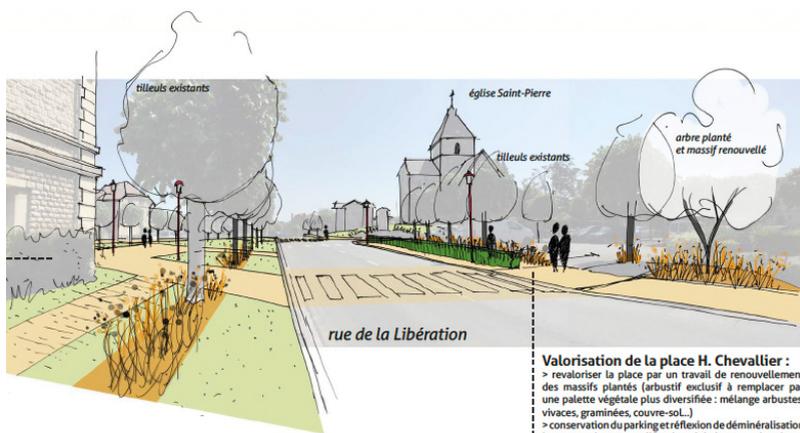
 Communes conseillées dans le cadre du programme " Petites Villes de Demain "

# Les conseils en amont des projets communaux

L'intervention du CAUE auprès des communes constitue une aide pour les élus et les acteurs impliqués, qui grâce au travail d'analyse pourront débattre des enjeux et de l'opportunité d'un projet .

## 40 communes ont bénéficié de ces conseils en 2022 :

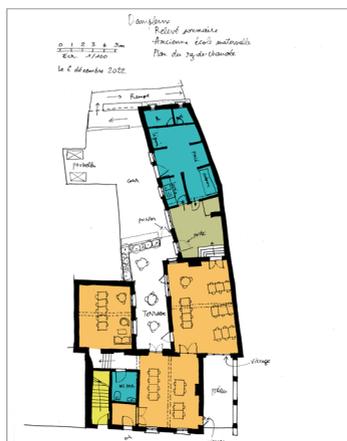
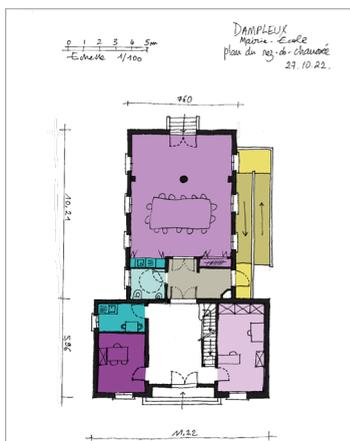
- Andelain** | Intégration d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière  
**Autreppe**s | Aménagement des espaces publics attenants à la salle des fêtes  
**Autreppe**s | Conseil salle des fêtes  
**Berry-au-Bac** | Développement d'un projet touristique autour de la Maison éclusière  
**Berry-au-Bac** | Conseil réhabilitation d'une maison éclusière  
**Bourg-et-Comin** | Valorisation et réaménagement des abords de la halte nautique  
**Chauny** | Confortement et développement de la trame verte et bleue  
**Chavignon** | Réflexion préalable au projet d'implantation d'un béguinage  
**Chery-lès-Pouilly** | Aménagement des espaces publics structurants du village  
**Condé-en-Brie** | Requalification et valorisation de la traversée du village et des abords de la halle historique  
**Coucy-le-Château-Auffrique** | Réflexion sur la réhabilitation des tribunes du stade  
**Crécy-sur-Serre** | Aménagement du secteur 1AU " Les Couturelles "  
**Dampleux** | Requalification de la mairie et de l'ancien accueil péri-scolaire  
**Étouvelles** | Aménagement de la place de la Forge - préconisations sur projet VRD iBTP/ADICA  
**Festieux** | Aménagement d'une aire de jeux  
**Gercy** | Réflexion préalable à la restructuration du bâtiment de la mairie  
**Grand-Rozoy** | Amélioration du cadre de vie et de la traversée du village par la D 2  
**Guise** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "



**Valorisation de la place H. Chevallier :**  
> revaloriser la place par un travail de renouvellement des massifs plantés (arbusitif exclusif à remplacer par une palette végétale plus diversifiée : mélange arbustes, vivaces, graminées, couvre-sol...)  
> conservation du parking et réflexion de déminéralisation  
> à engager si une requalification globale est envisagée

Principes d'aménagements paysagers à Villeneuve.

**Hautevesnes** | Organisation du stationnement dans le respect de l'identité du village  
**La Fère** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Le Nouvion-en-Thiérache** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Liesse-Notre-Dame** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Marle** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Montcornet** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Mont-Saint-Martin** | Aménagement paysager et extension du cimetière  
**Mont-Saint-Père** | Aménagement d'une zone mémorielle et d'un calvaire  
**Neuilly-Saint-Front** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Pancy-Courtecon** | Traversée de village  
**Pargnan** | Aménagement de la cour de la Mairie et de la place du village  
**Pontruet** | Aménagement paysager des abords de la D 732  
**Provilleux-et-Plenoy** | Aménagement paysager de la place du village  
**Ressons-le-Long** | Jardin d'interprétation et jardin de verdure  
**Rozoy-sur-Serre** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Saint-Erme-et-Ramecourt** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Saint-Thomas** | Valorisation et extension du cimetière communal  
**Saponay** | Gestion des eaux pluviales : une opportunité pour valoriser et mettre en scène les espaces publics de la commune  
**Sissonne** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Sissonne** | Aménagement paysager des abords de la piscine intercommunale  
**Taillefontaine** | Conseil abri-bus  
**Vendhuile** | Réflexion concernant le réaménagement des espaces publics aux abords de l'église et de la salle des fêtes  
**Vermand** | Aménagement d'un parc urbain  
**Vervins** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "  
**Villeneuve-sur-Aisne** | Accompagnement " Petites Villes de Demain "



Conseil pour la requalification de la mairie et de l'ancien accueil péri-scolaire à Dampleux

# L'accompagnement des intercommunalités

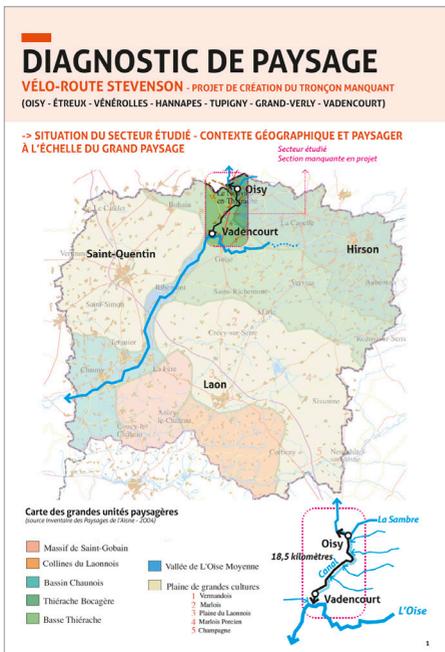
À la demande des élus ou des agents, le CAUE peut accompagner les structures intercommunales dans le cadre de projets et/ou en appui des services d'urbanisme ou des services techniques.

Cet accompagnement peut prendre la forme d'une aide à la décision sur des projets d'aménagement du territoire, en renfort des compétences déjà présentes au sein de la maîtrise d'ouvrage. Le rôle du CAUE sera de conseiller les acteurs et de les guider dans leur choix.

Le CAUE peut également mettre en place des permanences au service des particuliers et des élus et/ou proposer des formations sur mesure à destination des services et des agents.

3 intercommunalités ont bénéficié de ces conseils en 2022 :

- > **Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry** (Permanences d'architecte)
- > **Communauté de communes Retz en valois** (Permanences d'architecte)
- > **Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise** (Aménagement du Vélo-route Stevenson)



Conseil dans le cadre du vélo-route Stevenson

RETZ EN VALOIS  
Communauté de Communes

Vous construisez, vous rénovez, vous plantez... ?

Profitez de permanences gratuites de

**CONSEILS EN ARCHITECTURE ET URBANISME**

avec le CAUE de l'Aisne

02 Aisne  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Mercredi 24 Avril 2019  
Mercredi 22 Mai 2019  
Mercredi 26 Juin 2019  
Mercredi 24 Juillet 2019

Pôle Aménagement du territoire à Villers-Cotterêts

Permanences gratuites uniquement le matin sur rendez-vous

Renseignements : Communauté de Communes Retz-en-Valois, Pôle Aménagement du territoire  
Cindy GERARD 03.23.56.9991 ou sur [www.cc.retz-en-valois.fr](http://www.cc.retz-en-valois.fr)

Permanence du CAUE à Villers-Cotterêts

# Les missions d'aide à la décision

## LES COMITÉS DE PILOTAGE

Dans le cadre de ses missions, le CAUE de l'Aisne est convié à des réunions de travail afin d'**apporter un regard extérieur et expert sur des projets divers.**

Au sein de ces comités de pilotage sont rassemblés des services de l'État, des élus, des professionnels...

5 projets ont été suivis par le CAUE :

> **Château-Thierry** (Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (CLAVAP))

> **Condé-en-Brie** (Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (CLAVAP))

> **Laon** (Action Coeur de Ville)

> **Classement du site du Chemin des Dames** (Préfecture + Conseil Départemental de l'Aisne)

> **Classement du site de Coucy-le-Château-Auffrique** (Préfecture + Conseil Départemental de l'Aisne)

## LES DOCUMENTS D'URBANISME

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (Cartes communales, PLU, PLUi ou SCoT) le CAUE est amené à assister à certaines réunions de travail à la demande des élus, du bureau d'étude, de la DDT, ou en tant que Personnes Publiques Associées (association environnementale).

Cette année le CAUE n'a pas été sollicité.

## LES JURY DE CONCOURS

Dans le cadre de ses missions, le CAUE peut être associé à différents niveaux de la démarche de consultation des maîtres d'œuvre : en aidant en amont à la réalisation du cahier de consultation, ou dans un rôle plus technique d'explication des projets, ou dans la sélection des candidats en tant que membre du jury.

1 jury a sollicité le CAUE :

> **Laon** (Aménagement de places publiques)

## LA CONCERTATION

Les démarches participatives placent la parole citoyenne au service du projet en associant l'ensemble des acteurs du cadre de vi(II)e dans la conception, la gestion et l'animation d'un projet pour le territoire.

1 atelier a été animé par le CAUE :

> **Nouvion-en-Thiérache** (atelier de concertation "Le devenir du centre-ville du Nouvion-en-Thiérache" / programme *Petites Villes de Demain*)



Atelier de concertation au Nouvion-en-Thiérache



# Les opérations façades

Dans le cadre de leur OPAH-RU, les villes de LAON et CHÂTEAU-THIERRY ont mis en place une Opération façade visant à valoriser le caractère patrimonial de leur centre ville, en incitant ou en obligeant les propriétaires à restaurer les façades de leurs immeubles.

Ce dispositif permet d'attribuer une aide aux propriétaires afin qu'ils effectuent des travaux de ravalement. Le CAUE a été sollicité pour accompagner les services dans l'identification et la définition des travaux de façades éligibles.

D'autre part le CAUE intervient en coordination avec l'Architecte des bâtiments de France, pour animer des permanences gratuites et conseiller les propriétaires concernés sur la mise en œuvre des travaux.

En 2022, **3 conseils** ont été donnés dans le cadre de l'Opération façade de Laon, et **2 conseils** ont été rendus pour celle de Château-Thierry.

Les projets de ravalement sont ensuite soumis à une commission pour l'attribution de la subvention.

**Château-Thierry : Opération façades en cœur de ville**  
Accompagnement des projets de façades et de la restauration des façades d'immeubles

**86, Grande rue**

**Caractéristiques de l'immeuble**  
Espace de construction : 2000 m<sup>2</sup>  
Climat : climat tempéré  
Niveau de la façade : impasse de la ville  
Murs : maçonnerie en brique  
Toiture : toiture en tuiles  
Bâtiment : bâtiment en brique  
Belle, structure construite au 19<sup>e</sup> siècle.

**Parties de l'immeuble concernées**  
- Façade sur la Grande rue  
- Détachement en sous-sol  
- Plaque de l'enseigne

**Informations générales**  
N° de dossier : 2022-001  
N° de projet : 2022-001  
Date de la visite : 14/06/2022  
Date de la rédaction : 14/06/2022  
Coordonnées : 03 74 71 60 50  
Coordonnées de l'architecte : Philippe André

**Accompagnement du CAUE**  
Date de la visite : 14/06/2022  
Date de la rédaction : 14/06/2022  
Nom de l'architecte conseil : Philippe André

**caue** **Château-Thierry**



**Couleurs recommandées pour les menuiseries**

Voici les couleurs recommandées pour les menuiseries de la même couleur que vos toitures d'origine et les toitures d'origine et les toitures d'origine et les toitures d'origine.

**Couleurs recommandées pour les façades**

Les travaux de ravalement doivent conduire à imposer l'aspect d'origine et préserver la médullaire historique de ces façades, c'est-à-dire, en particulier, les couleurs.

La façade est en plâtre de surface, le ravalement doit être réalisé par une technique de masquage, à l'aide d'un produit adhésif ou d'un produit de masquage, et doit être réalisé par une technique de masquage, et doit être réalisé par une technique de masquage.

Si une façade de plâtre doit être utilisée, elle doit être réalisée à la chaux ou au plâtre et doit être réalisée à la chaux ou au plâtre.

Si une façade de plâtre doit être utilisée, elle doit être réalisée à la chaux ou au plâtre.

Si une façade de plâtre doit être utilisée, elle doit être réalisée à la chaux ou au plâtre.

Extraits d'une fiche conseil dans le cadre de l'opération façade à Château-Thierry.

# Petites Villes de Demain

" Petites villes de demain " (PVD) est un programme national lancé en octobre 2020 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Il vise à renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, afin de les aider à bâtir un projet durable pour leurs territoires.

Dans l'Aisne, 25 communes sont concernées. Le CAUE est fortement mobilisé pour assister les chefs de projet et les élus dans la définition des projets de territoire, notamment la construction d'une vision globale multiscalaire et multithématique nécessaire pour pouvoir se projeter durablement et répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

D'une part, le CAUE accompagne les territoires engagés par un cycle de sensibilisation dédié aux PVD, en partenariat avec la DDT de l'Aisne (voir page 54).

D'autre part, le CAUE intervient en appui des réflexions territoriales, avec la réalisation de diagnostics urbains et la définition d'éléments programmatiques qui nourriront l'ORT et le Plan d'actions (voir page 31).

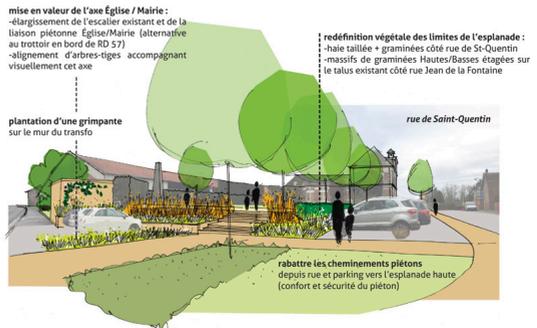
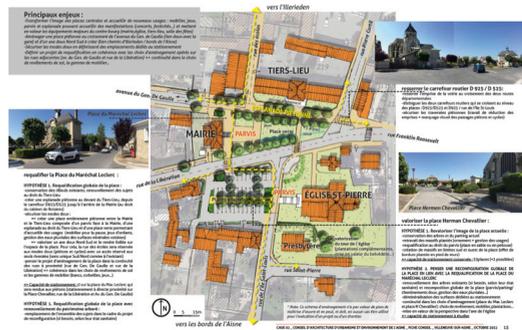


## Dans le cadre du programme " Petites villes de demain ", le CAUE de l'Aisne propose un accompagnement sur mesure pour aider les collectivités dans la définition de leur stratégie de revitalisation et dans la définition des actions qui pourront être menées à court, moyen et long terme sur le territoire.

Cet accompagnement prend la forme d'un **master plan** qui permet par une approche pluridisciplinaire et multiscale de aider la collectivité à construire une vision globale de son territoire, et d'identifier les enjeux et les opportunités. Ce plan est complété par des **fiches conseils** qui viennent préciser la faisabilité de projets identifiés avec les élus. Ces fiches conseils traitent par exemple de mobilité, d'espaces publics, ou encore de la réhabilitation ou de la reconversion de bâtiments communaux, et visent à l'amélioration du cadre de vie.

### Dans ce cadre, le CAUE a accompagné 12 communes en 2022 :

- > Guise
- > La Fère
- > Le Nouvion-en-Thiérache
- > Liesse-Notre-Dame
- > Marle
- > Montcornet
- > Neuilly-Saint-Front
- > Rozoy-sur-Serre
- > Saint-Erme-et-Ramecourt
- > Sissonne
- > Vervins
- > Villeneuve-sur-Aisne



Extraits de fiches conseils rendues par le CAUE aux territoires Petites villes de demain.



# LE CONSEIL aux professionnels



# Le conseil au Réseau de Transport d'Électricité

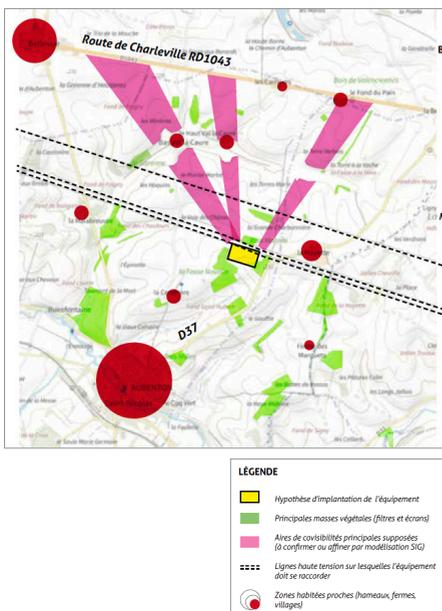
Le CAUE a accompagné le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) dans le choix de l'implantation d'infrastructures de transformation électrique vis-à-vis des enjeux paysagers en Thiérache.

Le CAUE de l'Aisne et RTE ont posé le cadre d'un partenariat afin d'oeuvrer ensemble pour l'intégration paysagère de deux postes électriques en projet en Thiérache sur les communes d'Aubenton et de Le Thuel.

**Le CAUE a abordé cette réflexion avec le soucis de limiter au maximum l'impact visuel de ces équipements vis-à-vis des paysages et des lieux de vie concernés, en s'appuyant sur leurs caractéristiques et leurs singularités.**

Après avoir effectué un repérage des sites envisagés pour l'implantation de ces équipements, les paysagistes du CAUE ont établi un diagnostic et dressé les enjeux majeurs en terme d'impact sur le paysage.

Le CAUE propose à travers une fiche, des préconisations concernant le choix de l'implantation des équipements en lien avec les caractéristiques singulières de chaque site (trame végétale existante, topographie, covisibilités...), permettant ainsi au porteur de projet de procéder de la manière la plus pertinente possible au choix de ces sites.



# Le conseil aux commerçants

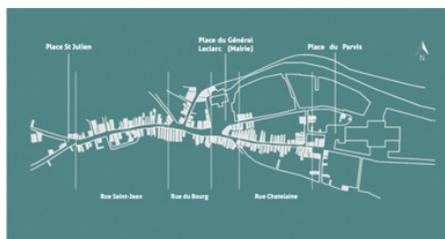
Le CAUE de l'Aisne accompagne les collectivités engagées dans le programme " Action Coeur de Ville ", notamment en faveur de projets de façades commerciales de qualité

Dans le cadre du programme " Action Coeur de Ville ", qui vise à redynamiser les centres villes des villes moyennes, **les villes de Laon et de Château-Thierry ont associé le CAUE à l'élaboration et l'animation de leur " Charte pour les façades commerciales "** dans le but d'aider les commerçants à porter des projets de devantures de qualité.

L'architecte du CAUE rencontre et conseille les porteurs de projets, au regard des recommandations énoncées dans la Charte.

**En 2022, 16 commerçants à Laon ont été conseillés par les architectes du CAUE.**

Aujourd'hui, le CAUE a étendu son conseil aux professionnels fabricants d'enseignes commerciales, qui le consultent en amont, soucieux d'intégrer les préconisations de la Charte.



état initial



VILLE DE LAON

CHARTRE POUR LA VALORISATION DES FAÇADES COMMERCIALES

02 Mars 2020



après conseil du CAUE

Extrait de la Charte de la ville de Laon

Façade commerciale conseillée par le CAUE



# LES PARTENAIRES du CAUE



# Le réseau des CAUE

## LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE (FNCAUE)



La FNCAUE est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire. Elle assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau nationale et organise des rencontres, des congrès et des colloques avec ses partenaires. Elle porte la voix des CAUE dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

Depuis plusieurs années le CAUE de l'Aisne adhère à la FNCAUE. Il participe aux groupes de travail " sensibilisation " et " formation " proposés par la FNCAUE. En 2022, le CAUE de l'Aisne a participé à 4 rencontres du Pôle Formation. La FNCAUE anime également un groupe " Ville au cinéma " auquel participe le CAUE de l'Aisne, qui a animé cette année une Mardinale autour de cette thématique (voir p.46).

## L'UNION RÉGIONALE DES CAUE (URCAUE) HAUTS-DE-FRANCE



Depuis 2016, les 5 CAUE des Hauts-de-France se sont officiellement constitués en Union Régionale. Son siège se situe au CAUE de la Somme, elle était présidée par M<sup>me</sup> VANNOBEL jusqu'au 24 novembre 2022, remplacé depuis par M. REBEROT.

Au-delà de la simple mutualisation de moyens, la création de l'Union Régionale émane d'une nécessité pour les CAUE de s'unir afin d'être présents à l'échelon régional pour répondre aux enjeux de l'organisation territoriale.



Rencontre de l'URCAUE à Saint-Quentin, en 2022.

En 2022, l'URCAUE s'est réunie le 24 novembre à Saint-Quentin pour la rencontre annuelle des CAUE des Hauts-de-France.

Les équipes ont travaillé sur 4 ateliers :

- > Actualisation des Atlas paysagers
- > Composer avec l'existant
- > Observatoire citoyen des territoires
- > Concevoir les habitats de demain

Pour ce dernier thème, l'URCAUE travaille en partenariat avec l'Agence Haut-de-France 2020-2040 pour l'organisation et l'animation d'une journée " Comment concevoir les habitats de demain ? ", à destination des territoires de SCOT. Cette journée se déroulera à l'automne 2023 à Bailleul-sur-Thérain (60) et mobilisera un certain nombre d'acteurs de l'habitat.

# Le CAUE associé aux services de l'État

Le CAUE de l'Aisne est sollicité par les services de l'État, en tant qu'expert dans ses domaines.

## Le label ACR

Afin de porter un nouveau regard sur le patrimoine bâti non-protégé de moins de cent ans, le Ministère de la Culture a mis en place le Label " Architecture contemporaine remarquable ".

**Le CAUE intervient auprès de la DRAC pour valoriser cette labellisation.**

## L'Atlas des paysages

Les CAUE des Hauts-de-France sont sollicités par la DREAL dans le cadre d'un projet de réactualisation des Atlas paysagers. La DREAL est un partenaire privilégié de l'URCAUE Hauts-de-France et soutient son action, notamment la sensibilisation aux paysages.

## La commission de conciliation

**Cette commission, dont fait partie le CAUE, précise les modalités de répartition de la Dotation générale de décentralisation (DGD) - Urbanisme -** qui est une aide financière versée aux communes et à leurs groupements dans le cadre de l'élaboration et de la révision de leurs documents d'urbanisme.

## La commission des sites

**Le CAUE siège à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),** à la demande du Préfet. Cette fonction lui permet d'accompagner les réflexions et d'aider à la décision sur les grands projets du département.

## La Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Présidée par le Préfet, la CDAC de l'Aisne est composée notamment de personnes qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire. Deux membres de l'équipe du CAUE y siègent à titre personnel. **La commission se prononce sur des projets de création ou d'extension de locaux commerciaux supérieurs à 1000 m<sup>2</sup>.**

## L'ANCT/CLCT

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) met en place des comités locaux de cohésion des territoires (CLCT) qui ont pour but de **favoriser une meilleure coordination des différents acteurs en créant un guichet unique** pour les territoires qui peuvent déposer leurs demandes d'accompagnement sur mesure. Le CAUE fait partie des principales ingénieries locales sollicitées dans le cadre de ce guichet.

## La DDT de l'Aisne

**Depuis 2021, une convention encadre le partenariat CAUE / DDT,** avec notamment la création d'un cycle de sensibilisation " *Accompagner les Petites villes de demain dans l'Aisne* " et la réalisation d'un Référentiel d'actions pour la transition écologique à destination des Petites Villes de Demain dans l'Aisne.

# Le CAUE associé aux acteurs du territoire

Le CAUE entretient de nombreux partenariats avec des structures publics ou associatives, avec qui il travaille en réseau sur les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

## Le Conseil Départemental de l'Aisne



En tant que partenaire privilégié, le Conseil Départemental de l'Aisne peut s'associer au CAUE pour porter des actions concertées. C'est le cas pour les Mardinales, le palmarès Cadre de vie (Villes et villages fleuris) et la Commission d'aménagement foncier.

## L'ADICA



Depuis 2013, le CAUE de l'Aisne entretient des liens étroits avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne, en appui de ses missions auprès des communes axonaises.

## Aisne Avenir



Depuis 2017, le CAUE de l'Aisne est convié par Aisne Avenir (qui rassemble les chambres consulaires départementales) pour participer au " Cluster Éco-construction et Éco-rénovation " visant à faire émerger une filière biosourcée dans l'Aisne.

## Le CERDD



Le CAUE a signé une nouvelle convention avec le CERDD (Centre Ressource du Développement Durable) basé à Loos en Gohelle (62).

Le CERDD développe un réseau d'Ambassadeurs DD (Développement Durable). Une personne du CAUE de l'Aisne a été formée pour rejoindre ce réseau. En

2022 cette ambassadrice a effectué deux interventions..

## Le CEREMA



Les CAUE sont régulièrement sollicités par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) dans le cadre des Rencontres du Développement Durable qu'il organise.

## Le CROA Hauts-de-France



Le CAUE est partenaire du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France. Il accompagne la profession dans le cadre de ses formations et participe à la promotion du métier de l'architecte.

## La SEDA



La SEDA (Société d'Équipement du Département de l'Aisne) est un partenaire important. Le CAUE est régulièrement associé en amont des projets portés par la SEDA dans le cadre de l'Action Cœur de Ville, ou pour les quartiers durables.

## Le SIRTOM du laonnais



Depuis 2016, le CAUE de l'Aisne accompagne le SIRTOM du laonnais dans son projet Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage.

## L'ADCL

Le CAUE intervient dans le programme de conférences organisé par l'Association pour le Développement Culturel Laonnois. Il est intervenu cette année sur le thème des Écoquartiers.

## L'ADOPTA



Le CAUE et l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives) interviennent ensemble sur les territoires pour les questions d'aménagement et de gestion des eaux pluviales.



## L'ADREE

Outre les actions menées ensemble depuis longtemps, le CAUE est également sollicité par l'ADREE (Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement) pour accompagner les étudiants stagiaires dans leurs réflexions urbaines, architecturales et paysagères. Par ailleurs, le CAUE et l'ADREE figurent respectivement dans le Conseil d'Administration de l'autre.

## L'ALEC du Sud de l'Aisne



Le CAUE participe aux réflexions de l'ALEC du Sud de l'Aisne et contribue au déploiement de la plateforme énergétique.

## Ciné Jeune de l'Aisne



Ciné Jeune intervient régulièrement en tant que partenaire ou prestataire de manifestations du CAUE.

## Le Club PLUi

L'ADUGA (Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois) anime le Club PLUi élargi aux territoires picards. Son objet est de permettre le partage d'expériences et des méthodes de travail.



## Le CPIE

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Pays de l'Aisne et le CAUE organisent régulièrement des manifestations ensemble. Par ailleurs, le CAUE et le CPIE figurent respectivement dans le Conseil d'Administration de l'autre.

## Le CRTC



La démarche de labellisation Villes et Villages Fleuris à l'échelle régionale est organisée par le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France. Un paysagiste conseiller du CAUE participe au jury VVF.

## SOLIHA Aisne



SOLIHA (SOLIdaires pour l'HABitat) est un acteur associatif pour l'amélioration de l'habitat intégrant un Espace Info-Energie (ADEME). Cette entité et le CAUE se sont rapprochés pour coordonner leurs actions.

## U2A



Le CAUE associe régulièrement les architectes du département dans ses actions de sensibilisation et de valorisation de la production architecturale locale.

# Le CAUE associé aux acteurs du territoire

## La CAPEB Aisne



La Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment et le CAUE se sont associés pour porter des actions communes dans les domaines de la sensibilisation et de la formation des professionnels.

Dans ce cadre, un architecte du CAUE est venu présenter l'opération façade de Château-Thierry aux artisans, le 6 décembre.

## L'Établissement Public Foncier Local de l'Oise



Les CAUE de l'Aisne et de l'Oise font partie de la commission d'attribution de la minoration foncière " Valorisation du patrimoine bâti " de l'EPFLO, qui a pour but d'encourager les projets de renouvellement urbain qualitatifs, valorisant le patrimoine.

Cette commission rassemble les architectes conseillers des CAUE ainsi que des professionnels de l'EPFLO. Elle étudie les dossiers de demande de minoration en amont du Conseil d'administration, qui décidera de l'attribution de l'aide.

Le CAUE de l'Aisne est également intervenu dans le cadre du séminaire "Zéro Artificialisation Nette : de l'observation à l'action. Quelles stratégies foncières ? ", qui s'est tenu le 17 novembre à Soissons. L'évènement a rassemblé environ 200 acteurs de l'aménagement et du foncier.

## La Fondation du patrimoine



Le CAUE et la Fondation du patrimoine Picardie œuvrent pour la valorisation et la restauration du patrimoine bâti ancien. Depuis 2018, le CAUE est membre de la Commission d'attribution du Label pour l'Aisne.

## L'Office Public de l'Aisne et de Laon



Principal bailleur social du département, l'OPAL a conventionné avec le CAUE afin qu'il l'accompagne dans la mise en œuvre de son Plan Stratégique Patrimonial, notamment sur les aspects architecturaux, et dans les phases de consultation.

## L'Agence Hauts-de-France 2020-2040



Dans le cadre des activités de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, le CAUE participe aux actions des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA). En 2022, le CAUE a été invité pour un temps d'échanges avec les territoires de SCOT axonais, et l'animation d'un atelier lors d'un webinar.

Par ailleurs, il sera co-organisateur d'une journée autour des thèmes de l'habitat, qui se déroulera en 2023 dans les Hauts-de-France (voir page 38).

# Le label Villes et Villages Fleuris

Le CAUE est impliqué dans l'organisation départementale et le jury régional de la labellisation Villes et Villages Fleuris (VVF).

**Participer à la labellisation VVF est une opportunité pour les communes et leurs habitants de valoriser les efforts portés au quotidien pour l'amélioration du cadre de vie et du paysage. Il favorise également l'accueil et la préservation de la biodiversité.**

## Accompagnement de la démarche de labellisation à l'échelon départemental

Le Conseil départemental de l'Aisne a confié au CAUE l'organisation et l'animation de l'action départementale pour le Label VVF. En réponse, le CAUE a proposé la création d'un palmarès visant à accompagner et à préparer les collectivités pour la labellisation, intitulé "Palmarès du cadre de vie dans l'Aisne : vers la labellisation VVF".

Ce Palmarès départemental est réservé aux communes n'ayant pas encore reçu de "fleur".

Après s'être inscrites, les communes rencontrent le paysagiste conseil du CAUE et sont invitées à des temps



Tournée de la délégation départementale, en juillet

d'émulation sur un territoire déjà labellisé. Elles reçoivent ensuite la visite d'une délégation de professionnels du paysage, qui évalue la pertinences des aménagements et des initiatives, au regard des critères de la grille d'évaluation du jury régional pour l'obtention du label.

Cette année, sur les 8 communes inscrites et rencontrées, 3 seront proposées au jury régional VVF. Les 5 autres pourront compter sur le CAUE pour les préparer pour 2023.

Une remise des prix départementale a été organisée à Géodomia pour récompenser et encourager l'investissement des communes participantes.

## Participation au jury régional

En tant que membre du jury régional, un paysagiste du CAUE de l'Aisne participe au jury de labellisation à l'échelle régionale, organisée par le CRTC des Hauts-de-France. Il décerne l'attribution de une à trois fleurs du Label VVF à l'échelle régionale.



Remise des prix du "Palmarès du cadre de vie dans l'Aisne : vers la labellisation VVF"



# LA SENSIBILISATION

## au cadre de vie



# La sensibilisation du grand public

## Les Mardinales

Créées à l'initiative du CAUE en 2012, en partenariat avec le Conseil départemental de l'Aisne, les Mardinales invitent chaque mois professionnels, élus ou particuliers à venir échanger autour d'un thème ayant trait à l'environnement et à l'urbanisme.

En 2022, le CAUE de l'Aisne, Géodomia, le CPIE et l'ADREE ont fait le choix de délocaliser les Mardinales afin de se rapprocher des territoires et des publics, mais surtout pour associer à chaque session des visites de site. Avec ce nouveau format, ce sont près de 230 personnes qui ont ainsi pu assister aux Mardinales en 2022.

Le programme des Mardinales de 2022 :

- **Les tiers-lieux : de nouveaux espaces de rencontres et de services ? \***

le 8 février au Tiers-lieu l'Hermitage à Autrèches (60)

- **Agir en santé ET en environnement au sein de ma collectivité ? Beau défi ! \***

le 8 mars en visioconférence

- **La ville au cinéma, ciné-débat " L'arbre, le maire et la médiathèque " d'Eric Rohmer**

le 12 avril au Cinéma Casino et visite de la médiathèque L'oiseau "Lire " à Tergnier

- **D'un canal à l'autre, le potentiel fluvestre de l'Aisne \***

le 10 mai à la halte fluviale à Chauny

- **Sacrée reconversion ! De nouveaux usages pour nos églises \***

le 14 juin à l'abbaye Saint-Michel à Saint-Michel-en-Thiérache

- **L'archéologie au service des publics : usages et partages du patrimoine**

le 11 octobre au service archéologique du département à Laon et visite du diagnostic archéologique en cours sur la commune de Barenton-Bugny (ZAC du Griffon)

- **Devenir des sites et sols pollués : quelles opportunités ? Comment redonner vie à d'anciens sites industriels ? \***

le 8 novembre à la mairie et de Gauchy et visite du marais de la Biette

- **L'abus d'énergies est dangereux pour la santé... de notre planète, à consommer avec modération ! \***

le 13 décembre à la salle polyvalente de Noyant-et-Aconin

\* disponibles en replay sur la chaîne Youtube du CAUE



Mardinale sur la sobriété énergétique dans le bâti



Mardinale sur les nouveaux usages des églises

**Découvrez les prochaines Mardinales : [www.caue02.com](http://www.caue02.com)**

# La sensibilisation du grand public

## Les événements en association

### La plateforme " Arbres remarquables "

Depuis 2019, cinq partenaires locaux travaillent sur la thématique des arbres remarquables : le CAUE de l'Aisne, l'ANATEF (Association Nationale des Techniciens et Gestionnaires Forestiers Indépendants), le CPIE des Pays de l'Aisne, l'ONF et Qualit'Aisne.

Au delà de la plateforme participative, plusieurs actions ont été proposées en 2022 : une randonnée à la découverte de la forêt de Retz (le 30 avril) et une conférence de Laurent Tillon à Villers-Cotterêts (le 8 décembre).

### L'Observatoire CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage est une base de données nationale, régulièrement actualisée et nourrie d'opérations sélectionnées par les équipes des CAUE pour la qualité de leur conception, leur caractère innovant, leur valeur d'usage ou d'exemple.

Le CAUE de l'Aisne intègre l'Observatoire depuis 2019. Plusieurs réalisations sont visibles sur le site :

>>> [www.caue-observatoire.fr/](http://www.caue-observatoire.fr/)

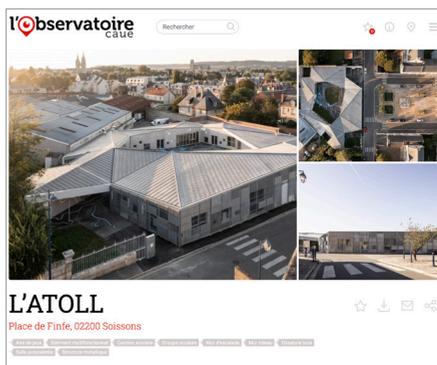
### La Fête du jardin au Naturel

Jardiniers amateurs et particuliers ont été conviés à Géodomia le dimanche 8 mai pour une rencontre autour du jardin: échanges de plantes, de graines et de revues ainsi que propositions d'ateliers nature.

Le CAUE était présent pour apporter des conseils de plantation, de fleurissement, discuter sur les pratiques de jardinage et animer un atelier maquette sur le jardin avec les enfants...



Affiche de la conférence de Laurent Tillon



Extrait d'une fiche projet de l'observatoire : L'Atoll à Soissons



Atelier maquette sur le jardin

# La sensibilisation du grand public

## Les événements nationaux et européens

### Les Journées Nationales de l'Architecture (JNA)

L'architecture briarde du sud de l'Aisne est marquée par l'utilisation des enduits au plâtre gros, qui recouvrent les façades traditionnelles. Le savoir-faire pour la restauration et la pose de ces enduits tend à disparaître, au profit d'enduits moins naturels, souvent inadaptés au bâti ancien.

Dans le cadre de l'accompagnement du CAUE auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) pour le déploiement de son OPAH-RU, et plus précisément son Opération façades, une journée d'information et de sensibilisation a été organisée pour les Journées Nationales de l'Architecture, le vendredi 14 octobre à Neuilly-Saint-Front.

Le CAUE de l'Aisne et la ville de Neuilly-Saint-Front ont proposé un après-midi de **démonstration d'enduit traditionnel de plâtre gros, ainsi qu'une sensibilisation sur la restauration des façades anciennes de la Brie**. Cet après-midi, à destination du grand public a rassemblé une vingtaine de personnes.

Au programme : notions sur le patrimoine local, les pathologies des façades anciennes, les enjeux de restauration, balade urbaine, chantier de démonstration...

Cette action a été rendue possible grâce au soutien de nos partenaires :

- la CARCT
- les élus de Neuilly-Saint-Front,
- la CAPEB,
- URBAM Conseil,
- l'UDAP de l'Aisne,
- les Compagnons du Devoir.



Études des façades anciennes à Neuilly-Saint-Front



# La sensibilisation du grand public

## Concours photo

Éveiller à l'architecture et aux paysages, c'est essayer de faire naître un autre regard sur notre cadre de vie. Les concours photos contribuent à développer la participation des publics et à susciter de l'intérêt sur ce qui les entoure.

En 2022, le CAUE de l'Aisne lance le concours photo " La nature en ville ".

L'objet du concours est un appel à talents destiné à présenter la place de la nature au sein de nos villes et de nos villages.

La nature en ville est considérée comme essentielle au bien-être des habitants. Elle peut être vue comme un élément esthétique (aménagements paysagers, jardins...), un lien social (parcs, chemins...) ou encore comme un vecteur d'écologie (biodiversité, trame verte et bleue, îlots de fraîcheur...).

Maîtrisée ou spontanée, la nature est présente à différentes échelles : de la petite plante au grand parc paysager.

Ce concours s'est déroulé du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2022. Au cours de ces 6 mois, **23 personnes ont participé et 86 photographies ont été reçues.**

Les lauréats ont été dévoilés le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à Géodomia lors de la remise des prix du " Palmarès du cadre de vie dans l'Aisne " (voir page 43).

Les participants ont pu découvrir l'intégralité des photos issus du concours, au travers d'une **exposition temporaire dans les locaux du CAUE à Laon.**



Photo d'Élisabeth Sicard prise à Soissons



Remise des prix du concours photo

# La sensibilisation en milieu scolaire

Le CAUE intervient auprès des établissements scolaires. Depuis 2020, il détient un agrément académique, validé par le Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public.

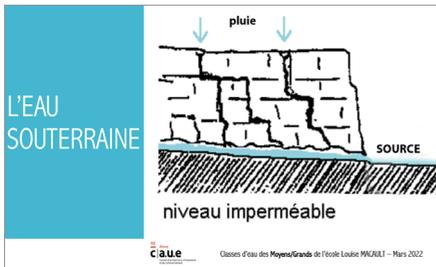
Dans les classes ou sur le terrain, le CAUE accompagne les enseignants et leur classe, en leur proposant des clés de découverte, d'analyse et de compréhension du cadre de vie, en lien avec leurs exigences pédagogiques et les programmes scolaires.

**En 2022, grâce aux actions du CAUE de l'Aisne et de leurs partenaires, plus de 1700 jeunes ont pu aiguïser leur sensibilité au paysage, à l'habitat, au patrimoine bâti et naturel.**

## ÉCOLES

### Animation sur le petit patrimoine lié à l'eau dans la ville de Laon avec l'école maternelle Louise Macault

Dans le cadre d'un projet de classe d'eau, le directeur de l'école maternelle a souhaité faire intervenir le CAUE auprès des 5 classes. Le CAUE a proposé d'orienter ses interventions autour du patrimoine vernaculaire (fontaines, lavoirs, puits...) et aussi d'observer tous les indices " actuels " liés à la présence de l'eau, dans sa gestion et ses usages (gouttières, borne incendie, château d'eau, WC publics, caniveaux...). L'intervention a été composée d'un parcours d'observation et d'une animation en classe.



Extrait de la présentation faite en cours

### Animation " ville ou campagne " avec l'école La providence de Laon

Cette animation s'est déroulée avec une classe de CE1 sur une journée. Le matin, une activité en classe (dessin en groupe et photos langage) a permis d'aborder les composantes et différences entre ville et campagne. L'après-midi, les élèves ont été guidés dans la ville de Laon, notamment pour observer l'horizon vers la campagne environnante, la délimitation entre la ville et la campagne, mais aussi pour analyser les éléments caractéristiques de la ville (se déplacer, se loger, travailler, s'amuser, se cultiver...)



Dessin d'élève

## COLLÈGES

### Co-construction d'une maquette au Collège de Guise

À la demande du professeur d'arts plastiques du collège de Guise, et à l'occasion de la Semaine des Arts, le CAUE est intervenu pour mener une animation maquette auprès des classes de troisième.

L'activité s'est déroulée sur une journée complète. Chacune des 5 classes de 3<sup>ème</sup> avait un créneau horaire réservé pour participer à la construction d'une maquette, le plan relief des abords du collège de Guise.

projet intitulé " Espace proche espace vécu, comprendre et raconter son territoire ". Il a été retenu par 4 lycées.



Lycée LEGTA (Crézancy)

Lycée G. DE NERVAL (Soissons)

Ateliers maquette PEPS à Crézancy et Soissons

## LYCÉES

### Dispositif " PEPS (Parcours d'Éducation, de Pratiques et de Sensibilisation culture) dans les murs "

En 2022, dans le cadre du dispositif PEPS financé par la région, le projet de " sensibilisation au cadre de vie ", étalé sur 8 séances, a été sélectionné par :

- une classe de terminale du lycée Gérard de Nerval de Soissons,
- une classe de 2<sup>nde</sup> du lycée agricole de Crézancy

De novembre 2021 jusqu'à juin 2022, plusieurs interventions en classe ont permis aux élèves d'expérimenter les modes d'analyse du territoire. Le rendu final a été présenté sous forme de maquettes exposées à l'ensemble des lycéens en fin d'année.

Le CAUE de l'Aisne a répondu à l'appel à projet PEPS pour l'année scolaire 2022/23 et a proposé un nouveau

## UNIVERSITÉS

### Journées d'étude sur le grès

Organisées par l'Université d'Artois, ces journées portaient sur l'exploitation et l'utilisation du grès dans la construction, du moyen-âge à nos jours.

Le CAUE fut invité ainsi que le maire de Chéry-lès-Pouilly pour faire état de l'utilisation de ce matériaux dans l'architecture traditionnelle du laonnois. Les enjeux de la restauration des constructions de grès, mais aussi sa relation avec l'architecture contemporaine, furent au coeur des échanges. Un exemple concret d'intervention en faveur de cette architecture spécifique fut exposé. Ainsi le maire de Chéry-lès-Pouilly a pu témoigner de l'accompagnement proposé par le CAUE sur sa commune, à savoir un cahier de recommandations architecturales à destination des porteurs de projets privés.

# La sensibilisation en milieu scolaire

## Les Enfants du Patrimoine

5<sup>ème</sup> édition nationale des Enfants du Patrimoine

Une " journée du patrimoine " gratuite, pour le public scolaire, de la maternelle au lycée, la veille des Journées Européennes du Patrimoine.

Le vendredi 16 septembre 2022, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, le CAUE de l'Aisne a coordonné localement cet évènement, en mobilisant tout un réseau de partenaires.

26 partenaires ont été présents sur 25 lieux d'animations, proposant tout un programme d'activités (76 créneaux d'animation) en lien avec le patrimoine

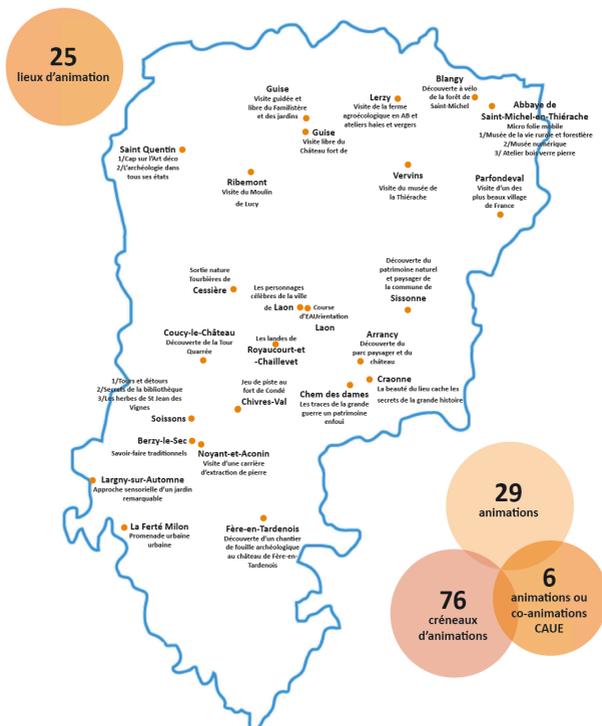
de proximité et/ou emblématique de notre département.

**Au total, ce sont 1 458 élèves et 68 classes qui ont participé à l'évènement dans l'Aisne, soit 29 établissements.**

Les ateliers et visites sont animées soit par des médiateurs culturels, des guides-conférenciers, des professionnels, soit par les propriétaires des lieux...

Le CAUE était présent sur 6 sites, pour animer seul ou avec un autre partenaire une activité.

3 nouveaux partenaires en 2022 : la Caverne du Dragon, Thiérache Sport et Nature, et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.



# La sensibilisation en milieu scolaire

## Les Enfants du Patrimoine - suite

**Cet évènement permet d'amorcer les projets de l'année scolaire.**

L'inscription des classes se fait en ligne, par les enseignants qui peuvent se connecter sur une plateforme gérée par le CAUE de l'Aisne.

>>> [www.les-enfants-du-patrimoine.fr](http://www.les-enfants-du-patrimoine.fr)

Cette action est soutenue par le

ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de l'opération " Levez les yeux ".

Par ailleurs, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) réalise un travail de communication auprès des enseignants afin de faire connaître cette journée.

### Exemples d'animations proposées dans les cadre des Enfants du Patrimoine :



Le patrimoine naturel et paysager de Sissonne



Les personnages célèbres de la ville de Laon



Les savoir-faire traditionnels à Berzy-le-Sec



Une promenade urbaine à La Ferté-Milon

# La sensibilisation des élus et des professionnels

## Accompagner les Petites Villes de Demain dans l'Aisne

La DDT de l'Aisne et le CAUE de l'Aisne proposent un accompagnement des Petites villes de demain axonaises, sous la forme d'un cycle de sensibilisation / formation à destination du trio : élus, directeurs de services, chefs de projet.

En cohérence avec le calendrier et les grandes étapes du programme dans l'Aisne, trois modules seront développés sur 2 ans. **Au total 5 actions ont été proposées en 2022.**

Ce cycle propose une approche **pédagogique, culturelle et pragmatique** qui repose sur la transmission de savoirs, le travail en ateliers et les retours d'expériences des territoires.

Des grandes thématiques (patrimoine, habitat, foncier...) sont abordées et illustrées par des **visites de territoires** exemplaires en la matière.

Des **ateliers pratiques**, propices aux échanges et à l'émulation, aident les collectivités lauréates du programme à construire un projet durable, adapté et ancré aux spécificités de leurs territoires.



Accompagner les <b>Petites villes de demain</b> dans l'Aisne		
		
Module 1	Module 2	Module 3
<b>Comprendre son territoire pour agir</b>	<b>Définir une stratégie et un plan d'actions</b>	<b>Mettre en œuvre le territoire</b>
<b># 1 (info)</b> – Lancement du cycle « Accompagner les PVD dans l'Aisne » > 29 juin 2021	<b># 5 (méthodo)</b> – La démarche de programmation urbaine > 22 février 2022	<b># 9 (méthodo)</b> – Quelles procédures pour des projets durables et de qualité ? > 22 novembre 2022
<b># 2 (méthodo)</b> – Les différentes étapes qui mènent au projet > 28 septembre 2021	<b># 6 (méthodo)</b> – La concertation > 26 avril 2022	<b># 10 (atelier)</b> – Mettre en œuvre son ORT > 21 février 2023
<b># 3 (atelier)</b> – Re/Questionner son territoire > 23 novembre 2021	<b># 7 (atelier)</b> – Définir son Plan d'actions et les contours de l'ORT > 28 juin 2022	<b># 11 (rencontre)</b> – Visite de Château-Thierry Thème : Commerce & habitat > 28 mars 2023
<b># 4 (rencontre)</b> – Visite de GUISE Thème : Tourisme & patrimoine > 7 décembre 2021	<b># 8 (rencontre)</b> – Visite d'ANOR Thème : Foncier & Friches > 27 septembre 2022	<b># 12 (rencontre)</b> – Visite de Grande Synthé Thème : Espaces publics & cadre de vie > 23 mai 2023

Programme du cycle " Accompagner les Petites Villes de Demain dans l'Aisne "



Méthodologie " La concertation ", le 26 avril 2022 à Laon



Atelier " Définir son Plan d'actions et les contours de l'ORT ", le 28 juin 2022 à Laon



Rencontre et visite " Foncier & Friches ", le 27 septembre 2022 à Anor



# LA FORMATION



# Les formations données

**Le CAUE de l'Aisne est organisme formateur, référencé au Datadock.**

## Initiation aux enduits traditionnels de plâtre gros

Pour accompagner les opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) du sud de l'Aisne, dans la région de Château-Thierry, et plus particulièrement la restauration des façades anciennes, le **CAUE de l'Aisne a organisé une formation à la technique des enduits traditionnels de plâtre gros** le 13 octobre à Muizon (51) et le 14 octobre 2022 à Neuilly-Saint-Front (02).

Au cours de ces deux journées, le stagiaire a pu apprendre à :

- préparer et poser un enduit plâtre gros ;

- être capable d'analyser une façade et d'identifier les pathologies ;
- connaître le fonctionnement du bâti ancien ;
- acquérir une méthodologie d'intervention.

Cette formation a été animée par un **formateur des Compagnons du Devoir**, et montée en partenariat avec le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), les élus de Neuilly-Saint-Front, la cheffe de projet Petites villes de demain, URBAM Conseil, l'UDAP de l'Aisne et la CAPEB.



Formation " Initiation aux enduits traditionnels de plâtre gros " avec une alternance d'apports de connaissances générales, de pratique et de visites.

## Les formations suivies

**Afin de mieux répondre aux missions qui lui sont confiées, l'équipe du CAUE a été amenée à suivre plusieurs formations en 2022.**

- Cycle de formation à la démarche de programmation urbaine 2022 | 14 janvier, 3 et 4 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, et 23 et 24 juin > formation Aptitudes Urbaines
- Rencontre des Ambassadeurs du Développement Durable et webinaire sur la Biodiversité | 20 septembre > formation CERDD
- Concevoir et animer des formations participatives | 25 et 26 octobre > formation Altius Conseil (en lien avec la Fédération nationale des CAUE)
- S'PASS territoires | 29 et 30 novembre > formation CAUE de l'Ain
- L'économie circulaire dans le bâtiment : approfondir, s'outiller et s'inspirer | 1<sup>er</sup> et 2 décembre > formation GEPA



# L'information et la communication



# Les expositions au CAUE

**Le CAUE propose des expositions libres et gratuites, dans ses locaux.**

**1 exposition a été présentée en 2022 :**

> " La nature en ville " issue du concours photo initié par le CAUE de l'Aisne (voir p.49)



**Ces dernières années, le CAUE de l'Aisne a également réalisé plusieurs expositions qu'il vous est possible d'emprunter :**

> " **Les pigeonniers de l'Aisne** "

Cette exposition, réalisée en 2013, propose un voyage dans le département et dans le temps, à la découverte des colombiers et des pigeonniers : leurs histoires, leurs typologies, ainsi que quelques beaux exemples axonnais. | 11 panneaux format A0

> " **Les Paysages de l'Aisne** "

Cette exposition, issue de " l'Inventaire des Paysages de l'Aisne " et réalisée en 2016, présente les 13 entités paysagères dans notre département. | 14 panneaux format A0

> " **40 ans - 40 lieux** "

Cette exposition, réalisée en 2017, propose une lecture de 8 paysages identitaires de notre département. Elle est extraite de l'initiative de l'URCAUE pour les 40 ans de la Loi sur l'Architecture : " 40 ans - 40 lieux ". | 16 panneaux format A0

> " **40 ans d'Architecture et de Paysage dans l'Aisne** "

Pour les 40 ans du CAUE de l'Aisne, en 2020, l'association a réalisé une exposition rétrospective présentant des projets architecturaux, urbains et paysagers dans le département de l'Aisne de 1980 à 2020. | Composition : plusieurs panneaux de tailles différentes > pour plus d'information, contacter le CAUE de l'Aisne

**Également une exposition réalisée par l'URCAUE des Hauts-de-France:**

> " **Une région, des paysages** "

Réalisée en 2020, cette exposition s'inscrit en continuité de l'action " 40 ans - 40 lieux " et propose une approche des paysages de la région à travers 6 thèmes (relief, eau, cultures, guerre, industrie, l'habiter). | 8 panneaux format A0 ou 8 panneaux kakemono

# Les supports de communication

## Le site Internet

Le CAUE de l'Aisne a rejoint la plateforme participative du cadre de vie " S'PASS Territoires " pour développer son site Internet.

Le CAUE de l'Aisne participe régulièrement aux rencontres des "Spassionnates" (= utilisateurs de S-PASS territoires) qui permettent de partager les pratiques et de proposer des évolutions la plateforme.

>>> <https://www.caue02.com/>

## La chaîne YouTube

Cette chaîne propose des Replay des tables rondes organisées par le CAUE (Mardinales, sessions du cycle PVD...).  
**En 2022, 676 personnes ont pu (re) visionner des contenus accessibles et gratuits.**

## Facebook

Vous pouvez retrouver sur ce réseau social les actualités du CAUE de l'Aisne et les événements à venir.

En 2022, 1800 personnes sont abonnés.

## La lettre d'information

Le CAUE propose une **lettre d'information** sur ses actions et celles de ses partenaires.

**Vous souhaitez vous inscrire ?**

> Envoyer un courriel à [info@caue02.com](mailto:info@caue02.com)

## Les affiches

Élus et services, n'hésitez pas à demander l'envoi d'affiches pour **informer vos habitants sur les conseils gratuits du CAUE** en matière d'architecture et de paysage. Des plaquettes sont également disponibles.

Vous construisez, restaurez, agrandissez ?  
> Faites-vous accompagner par le CAUE

## CONSEILS D'ARCHITECTE

**GRATUITS** sur rendez-vous

Renseignements et prise de rendez-vous  
CAUE de l'Aisne | Tél. : 03 23 79 00 03  
info@caue02.com | www.caue02.com

**caue**

Vous plantez, fleurissez, aménagez ?  
> Faites-vous accompagner par le CAUE

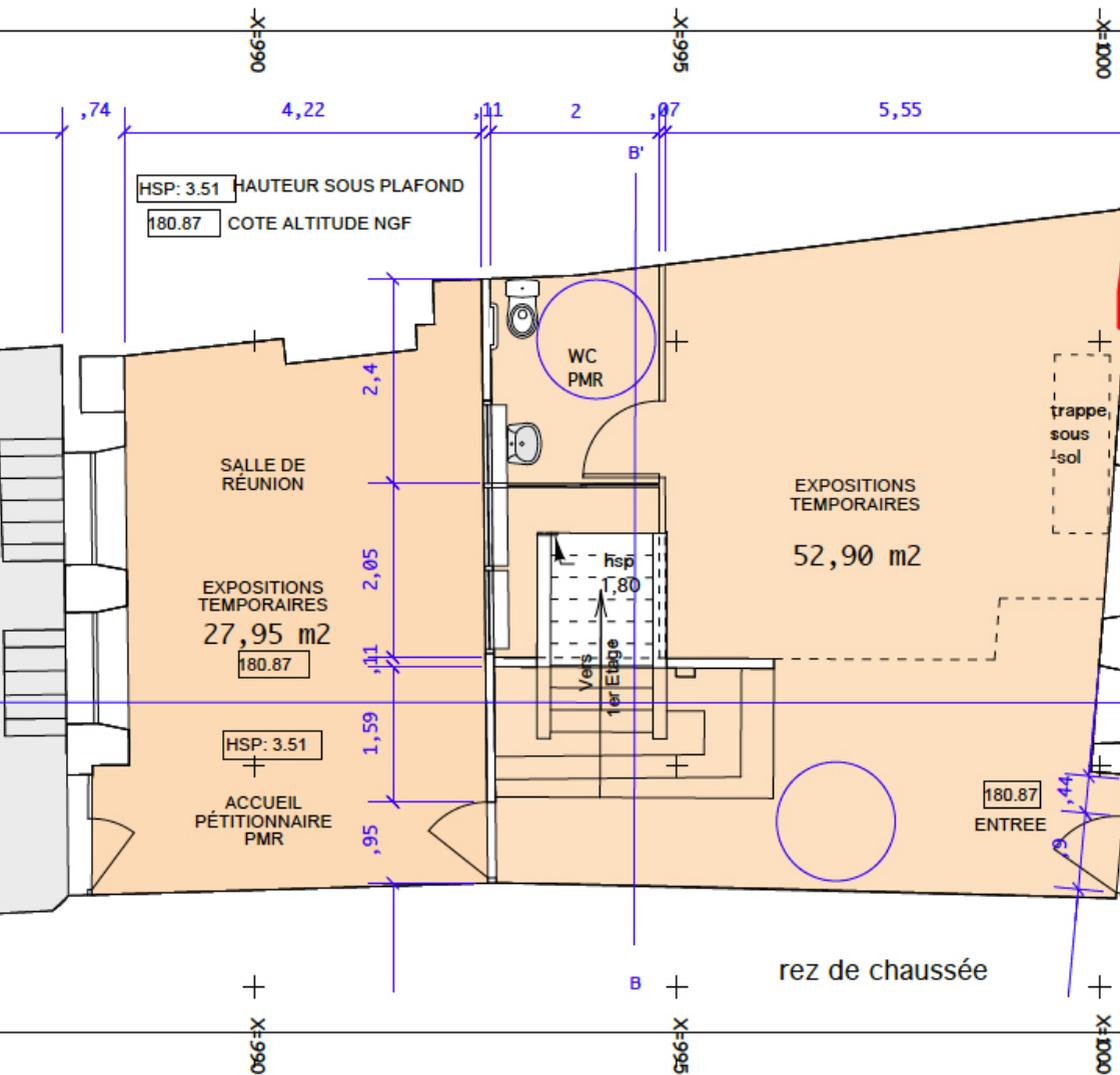
## CONSEILS DE PAYSAGISTE

**GRATUITS** sur rendez-vous

Renseignements et prise de rendez-vous  
CAUE de l'Aisne | Tél. : 03 23 79 00 03  
info@caue02.com | www.caue02.com

**caue**

# Les travaux dans les locaux



# Les locaux du CAUE de l'Aisne

## Les travaux d'isolation thermique

Les locaux du CAUE poursuivent leur modernisation. La quête d'économie d'énergie et le développement de l'équipe ont conduit à l'isolation et à l'aménagement des combles. Fidèle à ses convictions, le CAUE a utilisé un matériau biosourcé comme isolant.

Toujours dans l'objectif d'accroître les performances du bâtiment, toutes les menuiseries ont été remplacées par des modèles à double-vitrage.



État du grenier avant travaux...



Aménagements réalisés

## Un concours d'idée

Un seconde phase de travaux est projetée pour la **restructuration du rez-de-chaussée et du sous-sol**, afin qu'ils puissent de nouveau accueillir nos publics pour des expositions, des conférences, des formations...

L'occasion d'associer les jeunes architectes régionaux dans le cadre d'un **concours d'idées**. L'architecte qui formulera la proposition la plus pertinente, se verra confier la maîtrise d'œuvre du futur projet.



État existant du sous-sol

# SIGLES & ACRONYMES

- ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**ADCL** : Association pour le Développement Culturel Laonnois  
**ADICA** : Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne  
**ADOPTA** : Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives  
**ADRC** : Agence pour le Développement Régional du Cinéma  
**ADREE** : Association pour le Développement de la Recherche et de l'Enseignement sur l'Environnement  
**ADUGA** : Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois  
**ALEC** : Agence Locale de l'Energie et du Climat  
**ANATEF** : Association Nationale des Techniciens et Gestionnaires Forestiers Indépendants  
**ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires  
**ASPAM** : Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Aisne Méridionale  
**CAPEB** : Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment  
**CAUE** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement  
**CARCT** : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry  
**CDAC** : Commission Départementale d'Aménagement Commercial  
**CDCC** : Contrat Départemental Culture et Collège  
**CDNPS** : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites  
**CEREMA** : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement  
**CERDD** : Centre Ressource du Développement Durable  
**CLCT** : Comité Local de Cohésion des Territoires  
**CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
**CRTC** : Comité Régional du Tourisme et des Congrès  
**DDT** : Direction Départementale des Territoires  
**DGD** : Dotation Générale de Décentralisation  
**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale  
**EPCI** : Etablissement public de coopération Intercommunale  
**EPFLO** : Etablissement Public Foncier Local de l'Oise  
**FNCAUE** : Fédération Nationale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement  
**JEP** : Journées Européennes du Patrimoine  
**JNA** : Journées Nationales de l'Architecture  
**LPA** : Lycée Professionnel Agricole  
**MH** : Monument Historique



**ONF** : Office National des Forêts

**OPAL** : Office Public de l'Aisne et de Laon

**PEPS** : Parcours d'Education, de Pratique et de Sensibilisation à la culture

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PVD** : Petite Ville de Demain

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SIG** : Système d'Information Géographique

**SIRTOM** : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères

**SOLIHA** : SOLIdaires pour l'HABitat

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture

**URCAUE** : Union Régionale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

**VVF** : Villes et Villages Fleuris

**PHOTOS DE QUATRIÈME DE COUVERTURE** (de haut en bas et de gauche à droite) :

CONSEIL AUX PARTICULIERS - Conseil au CAUE d'un architecte

SENSIBILISATION AUX SCOLAIRES - Les Enfants du Patrimoine à Sissonne

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS - Conseil d'aménagement paysager à Villeneuve

SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES PROFESSIONNELS - Cycle " Accompagner les PVD dans l'Aisne " à Anor

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC - Photo lauréate du photos photo " La nature en ville " prise à Soissons

Crédit photo : Elisabeth Sicard

LA FORMATION - Formation " Initiation aux enduits traditionnels de plâtre gros "

PARTENARIAT ET SENSIBILISATION - Remise des prix départemental du " Palmarès du cadre de vie dans l'Aisne :

vers la labellisation VVF " et du concours photo " La nature en ville "

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS - Conseil architectural sur le centre administratif à La Fère

SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES PROFESSIONNELS - Cycle " Accompagner les PVD dans l'Aisne " à Laon

Crédit photo : DDT de l'Aisne

Conception et réalisation : CAUE de l'Aisne



02  
Aisne  
c|a.u.e

CAUE de l'Aisne  
34 rue Sérurier 02000 LAON  
03 23 79 00 03  
info@caue02.com  
www.caue02.com  
Facebook : CAUE de l'Aisne



Avec la participation du Conseil  
Départemental de l'Aisne